Nom de l’établissement

Madame/Monsieur Prénom NOM

Adresse

Code postal VILLE

Madame/ Monsieur Prénom NOM

Préfète/Préfet du Département

Adresse

Code postal VILLE

Ville, XX décembre 2020

*Objet : application du protocole FFE pendant les heures de couvre-feu*

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,

Comme vous le savez, l’activité de notre établissement a été interrompue lors de ce deuxième confinement, seules les activités équestres de plein air ayant pu reprendre progressivement depuis le 28 novembre dernier.

Avec la mise en place du couvre-feu depuis ce 15 décembre, nous devrons désormais fermer à 20h00, sauf pour certains publics prioritaires et leur encadrement.

Cet arrêt d’activité pose le sujet de l’accès aux équidés après 20h00 pour les propriétaires d’équidés en pension et cavaliers adultes qui ont des obligations professionnelles en journée.

L’application du protocole obtenu par la Fédération Française d’Equitation, validé en réunion interministérielle du 10 novembre 2020, permettrait de répondre à ce besoin spécifique.

Ce protocole répond aux exigences sanitaires puisqu’une plateforme FFE permet d’enregistrer les cavaliers et d’assurer ainsi une traçabilité.

Je suis concerné(e) en tant que dirigeant(e) d’établissement équestre par les conséquences de ce couvre-feu pour les cavaliers susmentionnés et par l’absolue nécessité de maintenir la sortie des poneys et chevaux, par les propriétaires et cavaliers dans nos établissements, pour assurer leur bien-être.

Je vous remercie de prendre en compte cette situation en autorisant l’application de ce protocole pendant les heures de couvre-feu ou de solliciter directement les Ministères de l’Intérieur et de l’Agriculture et de l’Alimentation.

Espérant que ces éléments vous apporteront l’éclairage nécessaire sur la situation à laquelle nous faisons face, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Signature